

L'EXCEPTION CULTURELLE: FORCE ET FAIBLESSE DANS LE CINÉMA FRANÇAIS

par BENOÎT DANARD *

1. De l'exception culturelle à la diversité culturelle

D'une manière générale, les biens culturels sont porteurs d'identité, ils répondent à une économie spécifique, ils ne s'apparentent pas à des marchandises quelconques susceptibles d'être soumise aux simples lois du marché. Sur les marchés culturels et particulièrement dans l'univers du cinéma, le libre jeu du marché ne conduit jamais aux respects des équilibres, au respect de la diversité des œuvres et des acteurs. Face à ce constat, les pouvoirs publics français ont mis en place, dès la fin de la deuxième guerre mondiale, un modèle de régulation du secteur du cinéma. En effet, le secteur du cinéma a toujours nécessité des moyens financiers importants afin de fabriquer l'œuvre et de la faire découvrir au public, ses moyens sont en aucune mesure comparable avec les autres industries culturelles. Le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), créé en 1946, fut chargé de mettre en œuvre cette politique publique en faveur du cinéma. Trois principes fondamentaux guidèrent dès l'origine son action: favoriser la création et la diversité culturelle, créer les conditions optimales de développement du marché et instaurer la transparence du secteur.

Depuis l'origine, la politique de soutien au cinéma fonctionne selon un mécanisme vertueux dans lequel une partie des revenus de la diffusion des programmes, y compris les productions des grands studios américains, est prélevée et réinvestie pour financer la production de nouvelles œuvres originales françaises et européennes qui viendront à leur tour alimenter les circuits de diffusion, favorisant ainsi le renouvellement de la création et la diversité culturelle. La règle de base est simple: l'aval finance l'amont, la diffusion contribue au financement de la création. Près de 70 ans après la mise en œuvre de cette politique, quel bilan en tirer? Une telle politique est-elle encore adaptée dans un univers où les services audiovisuels se développent sur Internet, sur smartphone, sur tablette?

* *Directeur des études, des statistiques et de la prospective du CNC, Centre national du cinéma et de l'image animée, benoit.danard@cnc.fr*